

REGLEMENT DE JEU MÉRIADECK PLAGE
Mériadeck Centre Commercial et Mériadeck les Passages
Du 18 juin au 2 juillet 2016

Article 1 : Organisateur

L'Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck siégeant au 57, rue du Château d'Eau – 33 000 Bordeaux, immatriculée sous le n° SIRET 318 811 817 000 10 – Code APE 9499Z, représentée par la Directrice de Centre Eléonore Baloud, organise une opération commerciale gratuite et avec obligation d'achat du samedi 18 juin au samedi 2 juillet 2016 nommée « Grand Jeu Mériadeck Plage » (dénommée ci-après « l'Opération »).

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date de la participation au jeu résidant en France.

Ne peuvent participer au jeu les personnes suivantes :

- les mandataires sociaux et employés de l'organisateur, de toute société du Groupe Wereldhave,
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu ainsi que le personnel ou alliés de l'Huissier de justice chez lequel le règlement est déposé,
- les mandataires sociaux et employés des boutiques du Centre Commercial Mériadeck et Les Passages,
- ainsi que les membres des familles des personnes ci-dessus mentionnées (même nom de famille, même adresse postale).

Article 2 : Dates

L'Opération se déroule du samedi 18 juin 10H au samedi 2 juillet 18H dans le Centre Commercial Mériadeck et les Passages, situés à Bordeaux (dénommé le Centre).

Article 3: Description, participation, liste des lots et mode d'attribution

Durant toute l'Opération, le public se verra offrir dans le Centre (boutiques, hôtesse...) et à l'extérieur du centre (street marketing, fémina...) un flyer avec une zone à remplir pour participer au grand tirage au sort qui aura lieu en public le samedi 2 juillet à 18H sur l'espace central au niveau 1 du Centre.

Les informations suivantes doivent figurer sur le bulletin sous peine de nullité :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Téléphone portable
- Adresse e-mail
- Code postal
- Le tampon d'au moins deux boutiques dans lesquelles le participant aura effectué un achat

40 000 bulletins seront émis durant la totalité de l'Opération et 1 urne sera mise à la disposition des participants : au niveau 0 du centre commercial.

Aucun autre bulletin que celui prévu et distribué par l'Association requérante ne sera accepté. Ne seront pas pris en compte les bulletins incomplets, illisibles ou raturés.

La participation au jeu est limitée à un seul bulletin par foyer, par tirage au sort (même nom, même adresse).

Un bulletin subsidiaire par lot sera tiré au sort le même jour, dans l'hypothèse où le premier bulletin tiré au sort ne serait pas valable.

Les gagnants seront contactés exclusivement par téléphone ou par e-mail avant le samedi 9 juillet 12H et leurs noms seront affichés au kiosque accueil situé au RDC du Centre Commercial Mériadeck. Il pourront venir retirer leur lot jusqu'au 30 juillet 2016, après quoi leur lot sera perdu et non réattribué.

Dans l'hypothèse où aucun des bulletins (les principaux et les subsidiaires) tirés au sort ne seraient valables, les lots seraient alors perdus et non réattribués.

En aucun cas, dans le cadre de l'Opération, les gagnants ne pourront obtenir la valeur en espèce des lots ou échanger leurs lots contre un autre gain en nature de même valeur ou de valeur différente ou un service.

Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité indiquée ci-dessous. Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des participants à aucune contestation d'aucune sorte

Les lots seront gagnés dans l'ordre suivant lors du tirage au sort du samedi 2 juillet à 18H :

LOT 1 : 1 télévision écran plat d'une valeur totale de 700 €TTC.

LOT 2 : 1 lot Intersport comprenant 1 arc Nerf et une recharge (47,98 €TTC) 1 trousse de toilette (19,99 €TTC), 1 cible électronique (17,99 €TTC) et 2 serviettes rafraichissantes (19,98 €TTC) soit un lot d'une valeur totale de 105,94 €TTC.

LOT 3 : 2 accès Puy du Fou d'une valeur totale de 64 €TTC.

LOT 4 : 2 accès Puy du Fou d'une valeur totale de 64 €TTC.

LOT 5 : 2 accès Puy du Fou d'une valeur totale de 64 €TTC.

LOT 6 : 2 accès Puy du Fou d'une valeur totale de 64 €TTC.

LOT 7 : 1 soin du corps Yves Rocher d'une heure d'une valeur totale de 59 €TTC.

LOT 8 : 1 lot Intersport comprenant 1 trousse de toilette (19,99 €TTC), 1 cible électronique (17,99 €TTC) et 2 serviettes rafraichissantes (19,98 €TTC) soit un lot d'une valeur totale de 57,96 €TTC.

Article 4 : Informations générales

4.1. Les participants et gagnants donnent leur autorisation à l'Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck de communiquer leur nom, adresse, et/ou leur image sur quelque support que ce soit (émissions télévisées, actions publi-promotionnelles, reportages presse, site internet...) sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot. Cette autorisation est limitée à une durée d'un an, à compter du début du jeu.

4.2. L'Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck se réserve le droit de changer les horaires durant l'Opération. L'Association des Commerçants du Centre Commercial s'engage, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, à remplacer les lots en nature gagnés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches et leurs responsabilités ne sauraient être en aucun cas engagées de ce fait.

Dans ces hypothèses, une modification sous forme d'avenant au présent règlement sera alors déposé auprès de la SCP BOCCHIO & ASSOCIES, Huissiers de justice situés 4 et 14 rue Emile Fourcand – 33 076 Bordeaux Cedex et affichés dans les locaux du Centre Commercial Mériadeck, informant les participants des changements opérés.

4.3. L'Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, elles étaient amenées à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement de la présente Opération.

4.4. Toute participation à l'Opération implique l'adhésion au présent règlement. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, ou le non respect du présent règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement de l'Opération, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur. L'Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck se réservant le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement sera tranchée souverainement par l'Association des Commerçants du Centre Commercial Mériadeck.

4.5. Des additifs ou des modifications à ce règlement pourront éventuellement être publiés pendant l'Opération, par voie de presse ou par affichage. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

4.6 Le règlement complet de l'Opération est déposé auprès de la SCP BOCCHIO & ASSOCIES, Huissiers de justice situés 4 et 14 rue Emile Fourcand – 33 076 Bordeaux Cedex. Il est disponible gratuitement auprès de la Direction du Centre Commercial Mériadeck – 57, rue du Château d'Eau – 33 000 Bordeaux.

Une copie du présent règlement pourra être délivrée gratuitement sur simple demande écrite à la Direction du Centre Commercial Mériadeck (adresse voir article 1), le timbre ayant servi à cette demande sera remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite.

Les participants peuvent également consulter gratuitement le règlement complet sur simple demande pendant la durée de l'Opération au Kiosque Accueil du Centre Commercial Mériadeck (RDC du Centre Commercial Mériadeck, face à Flunch).

4.7. L'Organisateur, ainsi que toute société du Groupe Wereldhave, se réservent le droit d'utiliser les informations nominatives recueillies des gagnants.

Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/78, les participants et gagnants au jeu disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression aux informations les concernant communiquées à l'Organisateur dans le cadre du jeu. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que leurs données soient cédées à des tiers, par simple demande écrite, adressée à l'Association des Commerçants – « Grand Jeu Mériadeck Plage » – Centre Commercial Mériadeck – 57, rue du Château d'Eau – 33 000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 15 juin 2016

